

# Football/Championnat D3 de la Ligue de l'Estuaire-Le point de la 22e journée

## La domination des trois équipes du podium se poursuit

PSNB  
Libreville/Gabon

LA 22e journée du championnat provincial de D3 de la Ligue de football de l'Estuaire s'est disputée jeudi et vendredi derniers dans les différents stades de la capitale. Une levée qui a vu les trois équipes de tête, CSL, JS Awassi et Vautour club Police, continuer sur leur lancée en s'imposant respectivement face à leurs adversaires du jour : FC Di Karlo (3-0), Académie

Étoiles de LBV (1-0) et Ballon d'or (3-1). Avec ce succès, CSL, leader incontesté et toujours invaincu dans cette épreuve, compte désormais 54 points +63. Ses poursuivants immédiats, JS Awassi (2e) et le Vautour club Police au (3e) ont respectivement 51 points -38 et 47 points +23. Juste derrière la police, il y a la formation d'ACL, un autre prétendant au titre, tenu en échec par Académie Calcio PEA (1-1) et qui laisse échapper deux points. En dépit de ce match nul, les



Photo : Prospere Sax Nzé Bekale

Rodrigue Gui Mba de BB FC (bleu) a inscrit les deux buts de son équipe pour arracher un nul contre Sporting.

"Académiciens" de Libreville restent toujours scotchés à la 4e place avec 44 points +31.

Écartée en demi-finale de la coupe de la Ligue, vendredi 13 avril écoulé par CSL (1-4) et dominateur de Momen-

tum, le mardi 17 avril dernier (3-1) lors de la 21e journée, Académie Étoiles de LBV a plié l'échine par la plus petite des marges, devant les "Awassiens", 0-1. Malgré cette contre-performance, la bande au coach Cédric Moubamba, qui compte désormais sur le championnat pour sauver, pourquoi pas, sa saison, occupe toujours la 5e place avec 43 points +17, à 11 longueurs du leader CSL et à quatre journées de la fin de la compétition. Autre fait marquant lors de cette cuvée, le match nul obtenu à domicile par Bizango-Bikélé FC (BB FC) face à Sporting club du Gabon, 2-2.

Menés à deux reprises, les poulains du coach Serges Bekale de BB FC ont eu les nerfs assez solides en revenant chaque fois au score, grâce au doublé de son défenseur central, Rodrigue Gui Mba, dont la dernière réalisation est intervenue sur un penalty justifié. Un nul qui fait tout de même chuter BB FC de la 8e à la 9e place avec 27 points -5, laissant ainsi le club de Momentum, vainqueur au même moment de Douméya FC (3-2) grimper au 8e rang avec 28 points -3. Battus par la police (1-3), les hommes de Ballon d'or sont toujours au bas du tableau, 12e avec 17 points -15.

## Handball/Ligue de l'Ogooué-Maritime/Championnat provincial/4e journée

### Des rencontres d'un assez bon niveau



Photo : JP Allago/ L'Union

Ivan Bivigou d'ASMA (blanc), en extension, tente de marquer devant Bouddhou(4), et Mboutsou Moukagni (15) de JSM (vert).

J-P A  
Port-Gentil/Gabon

CONTRAIREMENT à la troisième journée qui avait été perturbée par les mauvaises conditions atmosphériques, la 4e levée du championnat provincial de la ligue de handball de l'Ogooué-Maritime s'est déroulée sans anicroche, du moulé sur le plan climatique. Les rencontres ont été d'assez bonne facture. A commencer par celle de mardi où, en senior hommes, ASMA a courbé l'échine devant Stade Mandji (27-41). Mercredi, en première heure, chez les minimes garçons, les Anges ont pris le dessus sur RAP HBC (17-4). En cadets filles, Salinas a empoché une victoire sans coup férir, au détriment de la formation de Vision HB, absente sur l'aire de jeu. En cadets garçons, Petro a laminé RAP HBC (37-2), et victoire de Mandji Académie devant les Anges (23-20). Jeudi, deux rencontres mixtes ont été disputées. La première a vu Stade Mandji senior dames dominer Stade Mandji junior hommes (40-16). Pendant ce temps, Salinas junior hommes gagnait sur tapis vert devant AC-MP senior dames, qui ne s'est pas

pointé. Vivement que la ligue se penche sur ces cas de forfaits, qui deviennent récurrents, et sabotent le bon déroulement de la compétition. Vendredi, toujours en matches mixtes, Mandji Académie junior hommes a eu raison de Stade Mandji senior dames (32-24), et les Anges junior hommes ont triomphé de Salinas senior dames (38-17). Outre ces rencontres, le coup d'envoi du championnat chez les vétérans a été également donné. Pour la circonstance, deux superbes rencontres se sont déroulées. La première a opposé les troisième et premier arrondissements, et s'est soldée par un score de parité (20-20). A la pause, le troisième arrondissement menait les débats par une courte longueur (9-8). La dernière rencontre a vu le deuxième arrondissement prendre le dessus (20-16). A la pause, il menait déjà par deux buts d'écart (10-8). Il faut signaler que les équipes des vétérans sont composées par les anciennes gloires du handball gabonais, répertoriés dans les quatre arrondissements de la commune de Port-Gentil. Il ne s'agit pas, pour ses joueurs, de gagner des trophées à la fin du championnat, mais de garder la forme.

**REPUBLIQUE GABONAISE**

-----

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

-----

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)**

-----

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**No de référence : AON 04/FRN/2018/UCP-PRODECE du 26/04/2018**

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE) et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de fournitures. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) par le présent Appel d'Offres, invite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) ou tenues de travail en quatorze (14) lots distincts comprenant :

- Lot n°1 : acquisition de vingt (20) Equipements de Protection individuelle (EPI) pour coiffure Dames ;
- Lot n°2 : acquisition de vingt (20) Equipements de Protection individuelle (EPI) pour l'esthétique ;
- Lot n°3 : acquisition de vingt (20) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour coiffure Hommes ;
- Lot n°4 : acquisition de quarante (40) Equipements de protection Individuelle (EPI) pour la cuisine ;
- Lot n°5 : acquisition de cent soixante (160) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour vendeuse en pharmacie ;
- Lot n°6 : acquisition de vingt (20) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour la boulangerie ;
- Lot n°7 : acquisition de vingt (20) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour la mécanique automobile ;
- Lot n°8 : acquisition de quarante (40) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour l'électricité automobile ;
- Lot n°9 : acquisition de vingt (20) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour la soudure - chaudronnerie ;
- Lot n°10 : acquisition de quarante (40) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour la tôlerie - peinture ;
- Lot n°11 : acquisition de vingt (20) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour froid-climatisation automobile ;
- Lot n°12 : acquisition de vingt (20) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour la maçonnerie ;
- Lot n°13 : acquisition de quarante (40) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour menuiserie ;
- Lot n°14 : acquisition de soixante (60) Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour l'électricité bâtiments.

3. Les fournisseurs peuvent soumissionner sur plusieurs lots simultanés. Chaque lot fera l'objet d'un marché unique.

4. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de l'Unité de Coordination (UCP) sis au quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur) ; ou par téléphone au n° : 00.241.01.44.28.78 aux jours ouvrables et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique : [ucp.prodecegabon@gmail.com](mailto:ucp.prodecegabon@gmail.com).

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Expérience en prestations similaires les deux (02) dernières années. Le soumissionnaire devra joindre les attestations de bonne fin, les copies des marchés, ainsi que tout autre document justificatif (au moins deux marchés) ;
- disponibilité du service après-vente et du personnel clé pour la maintenance des équipements ;
- garantie des équipements ;
- disposer d'une preuve de liquidités ou de facilité de crédit (attestation bancaire).

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de 50 000 F CFA en espèces.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse de l'Unité de Coordination (UCP) PRODECE ci-dessous, au plus tard le **Lundi 28 mai 2018 à 12 heures**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires à l'adresse et numéro de l'UCP mentionnée ci-dessous le **28 mai 2018 à 12 heures 30 minutes**. Les offres doivent comprendre une **garantie de soumission de cent mille (100 000) F CFA** sous forme de chèque certifié ou de garantie bancaire délivrée par un établissement financier agréé.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination (UCP) du PRODECE, B.P. : 1269 Libreville - Gabon, quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur) Tél. n° : 00.241.01.44.28.78 - email : [ucp.prodecegabon@gmail.com](mailto:ucp.prodecegabon@gmail.com)